



Appel à Projet Politique de la Ville 2020 de Grenoble Alpes Métropole

La politique de la ville, coordonnée à l'échelle nationale par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), a pour objectif la réduction des inégalités entre les territoires en mobilisant des crédits spécifiques au bénéfice des habitants des quartiers les plus fragiles, en complément des crédits du droit commun.

Le contrat de ville de Grenoble Alpes Métropole issu de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, a été signé le 9 juillet 2015. Il repose sur trois piliers : cohésion sociale, développement économique et emploi, cadre de vie et renouvellement urbain ainsi que sur des thématiques transversales : lutte contre les discriminations, égalité entre les femmes et les hommes, jeunesse, participation des habitants, accès et usage du numérique.

Il est co-piloté par l'État et Grenoble Alpes Métropole et fixe les grands enjeux des territoires.

➤ Les priorités de l'appel à projets 2020 :

Chaque acteur veillera à ce que les projets proposés bénéficient aux quartiers prioritaires de la politique de la ville et de leurs habitants répondent aux enjeux et aux objectifs opérationnels

- du Contrat de Ville de Grenoble Alpes Métropole prolongé et complété par le Protocole d'Engagement Renforcé et Réciproque,
- de la feuille de route de l'État dans les QPV.

Concernant les financements attribués par Grenoble Alpes Métropole, ils concernent les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les quartiers en veille active. La priorité est donnée aux actions de proximité impliquant directement des habitants.

Concernant les financements attribués par l'État, une attention particulière sera portée aux projets s'inscrivant dans les orientations de la Mobilisation Nationale pour les habitants des quartiers et la feuille de route départementale 2019-2022 qui contribueront à valoriser les cinq axes stratégiques définis à savoir :

1-Favoriser le développement économique et l'accès à l'emploi :

Encourager la création d'activités et conforter ou développer l'existant,

Mieux repérer les publics invisibles notamment le public féminin au travers du soutien d'actions « d'aller vers »,

Offrir un accompagnement soutenu de parcours vers l'emploi,

Favoriser / renforcer la mise en œuvre d'actions visant à réduire les freins périphériques au retour de l'emploi : garde d'enfants, logement, mobilité...,

Élever le niveau des formations/qualifications des publics QPV,

Mobiliser les employeurs pour favoriser l'accès à l'emploi en encourageant l'accès à l'apprentissage, en renforçant les actions de parrainages, en déployant le plan 10 000 entreprises inclusives et notamment le PACTe avec les Quartiers pour toutes les Entreprises (PAQTE), en soutenant les politiques Responsabilités Sociétales des Entreprises (RSE), en développant les clauses sociales dans les marchés publics, en s'assurant de la part de recrutement des publics issus des QPV dans les structures de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE).

2-Promouvoir la réussite éducative et l'égalité des chances :

Soutenir et valoriser le parcours éducatif des élèves de QPV,

Favoriser le lien entre la famille et l'école et le soutien à la parentalité,

Prévenir le décrochage scolaire,

Lutter contre l'illettrisme et favoriser l'accès au numérique.

3-Promouvoir l'égalité, notamment s'agissant d'accès au sport, à la culture et aux loisirs :

Développer l'éducation artistique et culturelle,
Favoriser l'égal accès au sport et aux loisirs et notamment promouvoir l'intégration par le sport et valoriser le sport santé,
Poursuivre le développement et la diversification de l'offre des pratiques.

4-Améliorer la prévention et l'accès à la santé :

Poursuivre la médiation en santé et les actions locales de promotion et de prévention qui agissent sur les déterminants de santé comme la pratique d'activités physiques et sportives,
Accompagner le portage d'une politique de santé au moyen d'un Conseil Local de Santé (CLS) et accompagner les Conseils Locaux de Santé Mentale,
Accompagner les centres de santé polyvalents en QPV et pérenniser des dispositifs de proximité tels que les Ateliers Santé Ville (ASV).

5-Améliorer l'habitat et le cadre de vie.

Dans ce cadre, les actions destinés à améliorer l'attractivité et l'image des quartier, relevant notamment de l'amélioration de habitat et de la gestion urbaine de proximité ainsi que l'égal accès aux espaces publics.

Les actions de promotion de l'égalité Femme/Homme et de lutte contre les discriminations seront étudiées avec le plus grand intérêt.

De plus, toutes les actions déposées seront analysées afin de mesurer la manière dont elles participent à l'égalité entre les hommes et les femmes, y compris, par exemple, à travers la gouvernance du porteur de projet ou l'encadrement mis en place. Seules les actions qui ne renforcent pas les inégalités entre les hommes et les femmes pourront être retenues. Les actions exemplaires pourront bénéficier d'un bonus financier.

Enfin, la proximité, la co-construction, la participation citoyenne et enfin la pertinence de l'action au regard de la notion de parcours éducatifs ou professionnel constitueront des critères déterminants de sélection des offres.

➤ **Modalités d'instruction :**

Chaque acteur veillera à inscrire les projets proposés dans l'un des 3 piliers du contrat de ville :

Pilier développement économique et emploi

Développer un accompagnement soutenu vers l'emploi
Agir sur les freins dans l'accès à l'emploi
Repérer, soutenir et l'accompagner des publics qui échappent aux circuits traditionnels
Mettre en relation des demandeurs d'emploi avec les employeurs pour favoriser l'accès à l'emploi
Appuyer la création d'activité, et l'activité économique

Pilier Cohésion Sociale

Favoriser la réussite éducative et le soutien à la parentalité
Soutenir l'accès au droit , le lien social, la citoyenneté
Favoriser l'apprentissage de la langue et la maîtrise du français
Développer et améliorer l'accès aux pratiques sportives, aux activités de loisirs et aux pratiques culturelles
Améliorer la prévention, l'accès à la santé et aux soins
Favoriser la tranquillité publique

Pilier Cadre de Vie et renouvellement urbain

Améliorer l'image des quartiers
Améliorer la qualité résidentielle
Soutenir des actions de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité

Les actions financées par les crédits de la politique de la ville doivent répondre à plusieurs critères :

La qualité du projet,
La cohérence de l'action en lien avec les enjeux et les acteurs du territoire,
La mobilisation des crédits de droit commun,
Les publics cibles,
L'évaluation.

Des points seront particulièrement examinés :

La mixité fille/garçon dans les activités proposées,

La mixité de l'encadrement,
La prise en compte de la transition écologique.

➤ **Le calendrier :**

✓ **Dépot des dossiers du 15 septembre au 15 octobre 2019**

concernent les Appels à Projets suivants :

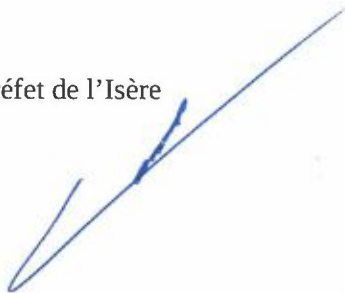
- * Contrat de Ville du territoire de Grenoble Alpes Métropole,
- * Fonds de Cohésion Sociale de Grenoble Alpes Métropole.

Les actions relevant de la prévention de la délinquance, de l'intégration des populations primo-arrivantes, de lutte contre le racisme et de lutte contre les addictions seront étudiées dans le même temps.

Vous devez saisir vos demandes via le site de la Métropole, rubrique Services / solidarités en joignant le formulaire cerfa n°12156*5, ainsi que le Compte-Rendu de l'action conduite en 2019 s'il s'agit d'une demande de renouvellement.

- ✓ Comité des financeurs décembre 2019
- ✓ Réponses aux porteurs sur les financements des projets : 1^{er} trimestre 2020
- ✓ Saisie des dossiers financés par l'État sur la plateforme DAUPHIN : mars 2020
- ✓ Versement des subventions : courant 2020

Le Préfet de l'Isère

A blue ink signature, appearing to be a stylized 'P', written over a diagonal line.

Le Vice Président de Grenoble Alpes Métropole

A blue ink signature, appearing to be 'G. Guillo', written in a cursive style.